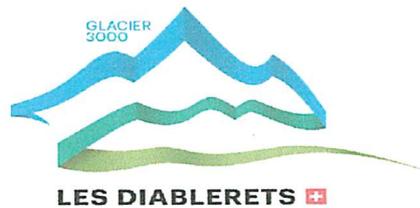


**PARC
DES SPORTS
LES DIABLERETS**



Plan de protection du Parc des Sports Les Diablerets SA

Les Diablerets, le 12 mai 2020

Responsable COVID-19 : M. Cédric Fuhrer

Tél : +41 24 492 39 88 (*Parc des Sports Les Diablerets SA*)

ou par courriel : cedric.fuhrer@diablerets-pds.ch

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le Parc des Sports Les Diablerets SA est M. Cédric Fuhrer, Chef d'exploitation.

Adresse : Parc des Sports, Case postale 178, 1865 Les Diablerets
info@diablerets-pds.ch Tél : 024/492'39'88

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes.

Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.

Les poubelles sont retirées ou fermées.

Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.

Les portes et portails restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.

Des gants sont fournis pour le balayage des courts

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Un système de réservation des courts est disponible pour les membres du TC (voir aussi 1.5)

Il est possible de jouer en double, pour autant que les distances de sécurité requises, avec son partenaire, soient respectées. Il en va de la responsabilité des joueurs.

Afin de réduire au minimum la rencontre des joueurs qui se succèdent sur les courts,-on joue, pour une réservation d'une heure, 45 minutes (p.ex. 16h00-16h45).

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts.

Les vestiaires et les douches restent fermés.

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

La réservation à l'avance des courts **par les membres du tennis club des Diablerets** est possible grâce aux mesures/systèmes suivants : tcdiablerets.gamestmat.ch (*site du tc Les Diablerets*).

Pour toutes autres personnes, par téléphone et/ou sur place, au guichet du Parc des Sports. (*formulaire d'enregistrement & tracage*).

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Les personnes vulnérables (maladies cardio-vasculaires, diabète, asthme, hypertension, etc..) doivent s'abstenir de jouer.

Nous invitons les personnes de 65 ans et plus à jouer en début de journée. S'ils jouent à un autre horaire, il en va de leur responsabilité.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du Parc des Sports Les Diablerets SA et Tennis Club ont été communiquées le 08.05.2020 et 12 mai 2020 aux groupes cibles suivants :

Informations des présentes mesures transmises par courriel :

- Président du Tennis Club des Diablerets afin qu'il informe tous les membres
- Office du tourisme des Diablerets pour diffusion auprès des partenaires touristique
- Affiche au sein du Parc des Sports et sur le site internet www.diablerets-pds.ch

L'affiche de l'OFSP et les mesures de protection (comment nous protéger) ont été placées au sein du centre sportif (PDS), ainsi que sur les courts de tennis.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le Parc des Sports Les Diablerets SA

Mesures

Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

Les personnes ne respectant pas les directives peuvent être interdites d'accès par le responsable.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis.

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles. Chaque joueur doit avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette. *Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, il est recommandé d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue.*

Chacun ramène ses détritrus à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club ou de la direction du centre.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.

L'OFSPD accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Le Parc des Sports Les Diablerets SA recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.

En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club/de la direction du centre.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:

Annexes

Annexe

Concepts de protection dans le sport associatif « Spirit of Sport » et mesures de protection OFSP placardés à plusieurs endroits. Le Parc des Sports Les Diablerets SA invite tous joueurs à les lire avant de jouer.

Affichage du présent règlement sur le site internet et au sein du Centre sportif (PDS), ainsi que sur le site internet du tennis Club des Diablerets.

Informations relayées par le biais de l'Office du tourisme, pour diffusion auprès des partenaires touristiques.

Conclusion

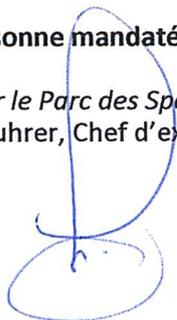
Ce document a été établi par la société du Parc des Sports Les Diablerets SA en date du 12 mai 2020. Il annule et remplace celui du 6 mai 2020.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Les Diablerets, le 12 mai 2020

Personne mandatée COVID-19 :

Pour le Parc des Sports Les Diablerets SA
C. Fuhrer, Chef d'exploitation



Nous comptons sur la responsabilité de chacune et chacun pour que nous puissions pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions malgré la situation pénible que nous vivons !